

---

## Communiqué de presse de la CPAM de Seine-et-Marne

---

### **MARS BLEU : UN MOIS POUR LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL**

**Chaque année, environ 43 000 personnes en France sont touchées par le cancer colorectal qui est le 2<sup>e</sup> cancer le plus meurtrier avec près de 18 000 décès par an. Ce type de cancer tue 5 fois plus que les accidents de la route !**

Pourtant s'il est détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10. Dépister ce cancer est désormais plus facile grâce au test immunologique. Rapide, simple et efficace, ce test à faire chez vous, peut vous sauver la vie.

#### **Pourquoi se faire dépister ?**

Le cancer colorectal évolue souvent sans symptôme ni signe perceptible. C'est pourquoi, il est parfois diagnostiqué tardivement et nécessite alors des traitements lourds. Se faire dépister régulièrement permet d'identifier ce cancer à un stade précoce de son développement, voire de détecter et de traiter des polypes avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.

Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes. C'est la raison pour laquelle, le programme national de dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse à tous les hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans.

#### **Le dépistage en pratique**

Si vous avez entre 50 et 74 ans, l'Association pour le Dépistage des Cancers en Seine-et-Marne (ADC 77) vous adresse, tous les 2 ans, un courrier vous invitant à retirer le test de dépistage chez votre médecin. Il peut aussi vous être remis directement, à votre demande, à l'occasion d'une consultation. Votre médecin traitant détermine, en fonction de votre histoire personnelle et familiale, si ce test est approprié. Simple et rapide, le test est à faire chez vous. L'enveloppe T fournie avec le test, vous permet de l'envoyer gratuitement pour qu'il soit analysé. Les résultats vous sont adressés sous 15 jours par courrier postal ou par courriel après inscription sur le site [www.resultat-depistage.fr](http://www.resultat-depistage.fr).

Le test et son analyse sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais de votre part.

**Contre le cancer colorectal, mieux vaut prévenir que guérir ! Vous avez entre 50 et 74 ans et vous avez reçu votre invitation, allez chercher votre test et faites-le sans plus attendre. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr).**